



---

## Synthèse relative à la récupération des coûts des services liés à l'eau :

### La Guadeloupe et Saint-Martin

---

Octobre 2014

---

## **Sommaire**

1.	La récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau .....	3
2.	Les usagers et services liés à l'utilisation de l'eau en Guadeloupe et à Saint-Martin .....	3
3.	Les sources de financement et transferts entre services liés à l'utilisation de l'eau .....	4
	Les recettes et subventions .....	4
	Les transferts financiers.....	6
4.	Les coûts associés aux services liés à l'utilisation de l'eau .....	6
	Les coûts d'investissement, les coûts d'exploitation, et la CCF.....	7
	Les coûts environnementaux.....	7
5.	Niveau de récupération des coûts par service et contribution des usagers .....	7
	Le niveau de récupération des coûts par service .....	7
	Synthèse par catégorie d'usagers : contribution aux coûts des services.....	9
6.	L'acceptabilité des tarifs d'eau et d'assainissement pour les ménages .....	10
7.	Financement des programmes de mesures des SDAGE 2013-2021.....	10

## **1. La récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau**

La récupération des coûts est le principe selon lequel les coûts associés à l'utilisation de l'eau doivent être pris en charge par les utilisateurs eux-mêmes afin de tenir compte des **principes « usager-payeur » et « pollueur-payeur »**. La DCE définit les services liés à l'utilisation de l'eau comme les activités qui prélèvent, stockent, traitent, ou rejettent de l'eau. Sont donc concernés les services de traitement et de distribution d'eau, ainsi que de collecte et de traitement des eaux usées (collectifs ou autonomes). Trois grandes catégories d'utilisateurs sont distinguées : le secteur des **ménages**, le secteur **industriel**<sup>1</sup>, et le secteur **agricole**. Le **contribuable**, à travers sa contribution via les impôts ou taxes redistribués sous forme de subventions par l'Etat ou les collectivités, apparaît également comme un acteur du financement des services liés à l'utilisation de l'eau. Il est considéré de manière distincte des consommateurs puisque sa contribution n'est pas intégrée au prix de l'eau.

L'article 9 de la DCE relatif à la récupération des coûts demande à ce que soit analysé, pour chaque bassin hydrographique, la contribution de chaque catégorie d'utilisateurs aux services liés à l'utilisation de l'eau. Cette analyse doit permettre de mettre en évidence :

- les financements perçus par les services : **recettes** provenant de la tarification des usagers, et **subventions** d'investissement ou d'exploitation ;
- les transferts financiers associés : **redevances** versées par les usagers ou les services au contribuable (Office de l'eau principalement, Etat, Conseil Général, etc.) ;
- les coûts complets liés à chaque service : coûts d'**investissement**, **coûts de fonctionnement** (ou d'exploitation), et coûts de renouvellement des installations assimilés à la **consommation de capital fixe** (CCF)<sup>2</sup> ;
- les **coûts environnementaux** : ils correspondent aux dommages que les différentes utilisations de l'eau imposent à l'environnement, aux écosystèmes et à ceux qui utilisent ce patrimoine naturel comme une ressource pour leur activité, ils sont approchés par les coûts restant à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs de la DCE.

Ainsi le **taux de couverture des dépenses d'exploitation** (ratio entre recettes plus subventions d'exploitation et les coûts d'exploitation) et le **niveau de récupération des coûts** (ratio entre recettes plus subventions d'exploitation et coûts d'exploitation plus CCF) peuvent être calculés par service. Le premier indicateur permet alors de déterminer si « l'eau paie l'eau », et le second de mesurer si le service est en mesure d'assurer le renouvellement de ses infrastructures. L'analyse de la **contribution de chaque catégorie d'utilisateur aux coûts** pourra également être menée. Ces résultats sont des indicateurs de la durabilité des services liés à l'utilisation de l'eau, qui permettront à leurs gestionnaires de rééquilibrer les contributions de chaque catégorie d'utilisateurs si nécessaire. Ils serviront également de base de réflexion sur l'acceptabilité des tarifs de l'eau et sur la possibilité de financer la mise en œuvre des programmes de mesures des SDAGE dans l'état actuel des moyens disponibles.

## **2. Les usagers et services liés à l'utilisation de l'eau en Guadeloupe et à Saint-Martin**

La **population** de la Guadeloupe est d'un peu plus de 400 000 habitants, et celle de la collectivité de Saint-Martin d'environ 37 000 habitants. Le principal service lié à l'eau sur ces deux territoires est l'alimentation en eau potable (AEP). Vient ensuite l'assainissement des eaux usées, par raccordement soit à un système collectif (station d'épuration), soit à un système autonome (fosse septique toutes eaux, puisard, etc.). En Guadeloupe, les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement sont majoritairement assurés par des syndicats et des communes qui assurent ce service en régie (gestion en interne) ou en délégation (gestion par une entreprise privée). Une démarche d'homogénéisation et de

<sup>1</sup> Au sein du secteur industriel, la distinction est faite entre les industries à proprement parler, et les petits commerces de proximité appelés APAD (activités de production assimilées domestiques).

<sup>2</sup> Le calcul de la CCF se base sur la valeur à neuf de l'ensemble des équipements et sur une fourchette de durée de vie.

regroupement est par ailleurs en cours de réflexion. A Saint-Martin, l'alimentation en eau potable et l'assainissement sont assurés par l'Etablissement des eaux et de l'Assainissement de Saint-Martin. L'approvisionnement en eau potable est assuré grâce à la désalinisation de l'eau de mer, ce qui nécessite un traitement complexe et coûteux.

L'**agriculture** est un secteur déterminant de l'économie Guadeloupéenne. La canne à sucre est la culture principale de l'île, secondée par la culture de banane. En Guadeloupe l'irrigation, individuelle ou collective, est ainsi utilisée pour les cultures et le réseau d'eau potable pour l'abreuvement du bétail. Plusieurs réseaux d'irrigation collectifs existent, et la plupart appartiennent au Conseil Général. Ces réseaux d'eau brute fournissent également de l'eau aux industriels et aux services collectifs d'eau potable. A Saint-Martin l'agriculture consiste principalement en des activités d'élevage et peu à la production de cultures du fait des caractéristiques géographiques de l'île (île sèche). Des installations d'irrigation individuelles existent probablement mais aucune information n'est disponible à ce sujet.

Les **APAD** sont en majorité raccordées aux réseaux collectifs d'eau potable et d'assainissement. Les autres **industries** utilisent l'eau pour leur processus de production (distillerie, sucrerie, agroalimentaire) ou pour le refroidissement de leurs installations (centrales électriques par exemple). L'alimentation en eau industrielle provient du réseau d'eau potable (53%), du réseau d'irrigation public (35%), ou d'un captage ou forage pour compte propre (12%). Le traitement de l'eau est ensuite assuré, parfois après pré-traitement, par des stations d'épuration industrielles ou collectives.

En résumé, 8 services liés à l'utilisation de l'eau ont pu être identifiés :

**Tableau 1 : Services liés à l'utilisation de l'eau et secteurs d'utilisation.**

	Ménages	Agriculteurs	Industriels	APAD
Traitement et distribution d'eau, captage, stockage	Service public d'alimentation en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service public AEP<sup>3</sup></li> <li>• Irrigation collective<sup>4</sup></li> <li>• Irrigation individuelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service public AEP</li> <li>• Alimentation autonome</li> <li>• Eau brute (Irrigation collective)</li> </ul>	Service public AEP
Collecte et traitement des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service public d'assainissement collectif</li> <li>• Assainissement individuel</li> </ul>	Epuration des effluents d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service public d'assainissement collectif</li> <li>• Epuration autonome</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service public d'assainissement collectif</li> <li>• Assainissement individuel</li> </ul>

En Guadeloupe, il existe également une activité de production d'**hydroélectricité** supportée par des infrastructures d'une puissance de 9,1 MW, avec une productibilité de 19 GWh par an, et gérées par trois producteurs. Dans la mesure où se secteur prélève, stocke et rejette de l'eau dans l'environnement, il constitue également un service lié à l'utilisation de l'eau.

### **3. Les sources de financement et transferts financiers des services liés à l'utilisation de l'eau<sup>5</sup>**

#### **Les recettes et subventions**

##### **Les services collectifs d'eau et d'assainissement**

La facturation de la distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif distingue les usagers domestiques (ménages, APAD et agriculteurs pour l'abreuvement du bétail) et ceux non domestiques (industries). Par ailleurs, les volumes pour la distribution d'eau potable et ceux pour l'assainissement collectif ne sont pas identiques du fait du raccordement de certains

<sup>3</sup> Pour l'abreuvement des animaux.

<sup>4</sup> Uniquement en Guadeloupe.

<sup>5</sup> La synthèse des sources de financement et des transferts financiers est faite pour l'année de référence de l'étude : 2011.

ménages et industries à des systèmes d'assainissement autonomes. Au total, 29 Mm<sup>3</sup> ont été facturés pour la distribution d'eau potable en Guadeloupe en 2011, et 10 Mm<sup>3</sup> pour l'assainissement. A Saint-Martin, ce sont 1 Mm<sup>3</sup> et 0,6 Mm<sup>3</sup> qui ont été facturés respectivement pour la distribution d'eau potable et l'assainissement collectif.

Le prix de l'eau (distribution et assainissement) varie d'une collectivité à l'autre, mais comprend toujours un abonnement fixe, une part variable proportionnelle au volume consommé, et des taxes et redevances. Lorsque le service d'eau ou d'assainissement collectif est géré en délégation, une part de la facture revient au délégataire. **Au total les recettes liées aux services de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif se sont élevées en 2011 à 67,4 M€ en Guadeloupe et 10,8 M€ à Saint-Martin, la part versée par chaque catégorie d'utilisateurs est représentée sur le graphique ci-contre<sup>6</sup>.** Le prix moyen de l'eau est ainsi de 3,15 €/m<sup>3</sup> en Guadeloupe (1,85 €/m<sup>3</sup> pour l'eau potable et 1,45 €/m<sup>3</sup> pour l'assainissement) et de 8,24 €/m<sup>3</sup> à Saint-Martin (respectivement 6,70 €/m<sup>3</sup> et 1,54 €/m<sup>3</sup>).

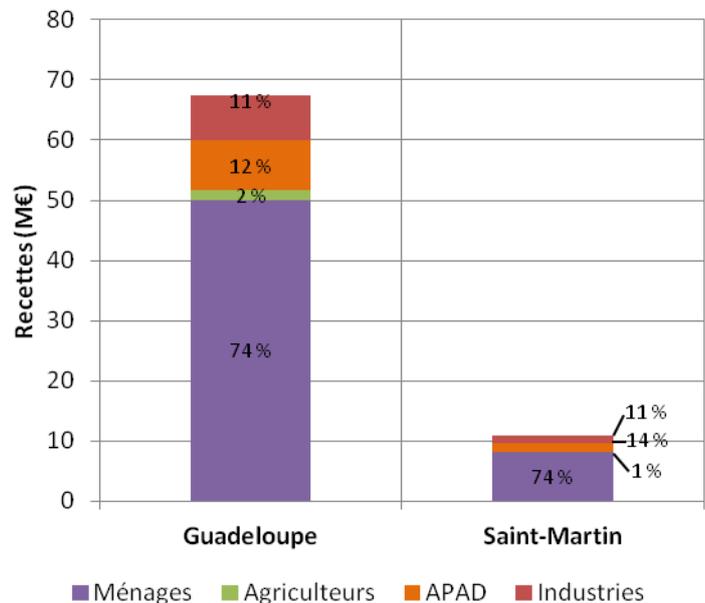


Figure 1: Recettes générées par les services collectifs d'eau potable et d'assainissement

Par ailleurs, pour l'année 2011, les collectivités de Guadeloupe ont reçu **0,51 M€ de subventions d'exploitation** et celle de Saint-Martin **0,14 M€**. Les subventions d'investissement (tous financeurs confondus) se sont élevées à 7,0 M€ en Guadeloupe, et 1,2 M€ à Saint-Martin. Le montant des subventions par catégorie d'utilisateurs peut être estimé avec la même clé de répartition que celle utilisée pour les recettes.

### L'assainissement non collectif

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif chez les ménages est estimé à 104 637 installations en Guadeloupe (pour 160 621 ménages au total), et 8 193 installations à Saint-Martin (pour 15 052 ménages au total)<sup>7</sup>. La mise en place réglementaire de SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) n'est pas encore effective partout en Guadeloupe et à Saint-Martin. Seul un syndicat en Guadeloupe, et aucun à Saint-Martin, est opérationnel et en mesure de collecter des recettes pour les installations et contrôles réalisés. Ainsi en 2011, le SPANC du SIAEAG a perçu **0,6 M€ de recettes d'exploitation et une subvention de l'Office de l'Eau de 75 000 €**.

### Le service collectif d'irrigation (Guadeloupe)

La vente d'eau des réseaux collectifs d'irrigation du Conseil Général à destination des irrigants agricoles a généré 0,65 M€ de recettes en 2011. Pour les autres réseaux (Banancier Saint-Sauveur, Rivière Saint-Louis à Baillif et Vieux-Habitants), les recettes sont estimées à 40 000 €. Soit **un total de 0,65 M€ de recettes liées au service collectif d'irrigation venant des agriculteurs**. Auquel s'ajoute **0,4 M€ versés par les industriels** prélevant directement dans

<sup>6</sup> Clé de répartition entre secteurs d'utilisateurs (domestiques et non domestiques confondus), construite sur la base de l'étude nationale Ernst & Young, 2012 réalisée en 2009 sur les bassins hydrographiques métropolitains.

<sup>7</sup> Estimation calculée par différence entre population totale et capacité de traitement des stations d'épurations en équivalent habitant, divisée par le nombre d'habitants moyens par ménages.

les réseaux d'eau brute du Conseil Général et **1,4 M€ versés par les services d'eau potable** pour leurs prélèvements (transfert financier). Au total, ce sont 6,4 Mm<sup>3</sup> qui ont été prélevés dans le réseau collectif pour l'irrigation. Les investissements pour les réseaux collectifs d'irrigation du Conseil Général sont subventionnés par le FEADER, le FEDER et le Conseil Général à hauteur de **4,4 M€**.

### L'irrigation individuelle

En Guadeloupe, l'irrigation individuelle est supportée à la fois par des prélèvements en mares qui ne font l'objet d'aucune redevance (pour un volume estimé à 16 000 m<sup>3</sup>), et par des prélèvements en rivière devant faire l'objet d'une déclaration (et permettant l'irrigation de 940 hectares de terres). Ces prélèvements ne font l'objet d'aucune tarification hormis la redevance, traitée dans les transferts financiers, et d'aucune subvention.

### Le traitement des effluents d'élevage

Le traitement des effluents d'élevage ne génère pas de recettes. Les investissements relatifs à l'épandage ont été subventionnés à hauteur de **0,15 M€** par le FEADER en 2011.

### L'approvisionnement en eau et l'épuration autonomes par les industries

En 2011, 0,6 Mm<sup>3</sup> a été prélevé directement dans le milieu par des industries guadeloupéennes. Les industries n'ont pas reçu de subventions (ni à l'exploitation, ni à l'investissement) au titre des services d'eau et d'assainissement pour compte propre.

### L'hydroélectricité

Les recettes totales des producteurs d'hydroélectricité au titre des 19 GWh produits annuellement sont de l'ordre de **2,3 M€/an**. Les producteurs d'hydroélectricité revendent leur production 0,12 €/kWh à EDF, qui le revend aux consommateurs 0,08 €/kWh grâce à des subventions de l'Etat.

### Les transferts financiers

Les transferts financiers entre services sont constitués par les redevances versées pour la plupart à l'Office de l'eau. Elles sont résumées dans le tableau ci-dessous (le bénéficiaire est précisé lorsqu'il ne s'agit pas de l'Office de l'eau) pour la Guadeloupe et pour l'année 2011. Pour Saint-Martin, le bilan des redevances n'a pas pu être établi.

Tableau 2 : Bilan de redevances versées par les services ou usagers.

	GADELOUPE
Services collectifs d'eau et d'assainissement	Redevances prélèvement, pollution et modernisation des réseaux : 3,9 M€. Redevance phytosanitaire <sup>8</sup> : 0,02 M€. TGAP <sup>9</sup> : 0,3 M€.
Service collectif d'irrigation	Redevance reversée au Conseil Général : 0,4 M€. Redevance phytosanitaire <sup>10</sup> : 0,18 M€. Redevance irrigation individuelle : 4 480 €.
Approvisionnement en eau et épuration autonomes par les industries	Redevance prélèvement : 14 k€. Redevance pollution non domestique : 33 k€.
Hydroélectricité	Convention pour le turbinage de l'eau : entre 58 k€ et 116 k€.

## 4. Les coûts associés aux services liés à l'utilisation de l'eau<sup>11</sup>

<sup>8</sup> Redevance payée par les vendeurs de produits phytosanitaires à l'Office de l'eau. Part correspondant aux achats des ménages.

<sup>9</sup> Taxe générale sur les activités polluantes, concernant les ménages il s'agit d'une taxe sur les lessives reversée à l'Etat.

<sup>10</sup> Part correspondant aux achats des agriculteurs.

## Les coûts d'investissement, les coûts d'exploitation, et la CCF

Tableau 3 : Synthèse des coûts d'investissement, des coûts d'exploitation, et de la CCF des services liés à l'utilisation de l'eau en Guadeloupe.

GADELOUPE	Investissements	Coûts d'exploitation	CCF
Services collectifs d'eau et d'assainissement	21,8 M€	62,4 M€ <sup>12</sup>	entre 19,9 M€ et 37,5 M€
Assainissement non collectif	<sup>13</sup>	7 M€	entre 13,3 M€ et 70,6 M€
Service collectif d'irrigation <sup>14</sup>	7,7 M€	2,0 M€ <sup>15</sup>	entre 5,6 et 8,9 M€
Approvisionnement en eau et épuration autonomes par les industries	<sup>16</sup>	0,4 M€ <sup>17</sup>	<sup>18</sup>
Traitement des effluents d'élevage	0,22 M€	entre 0,4 et 1M€	<sup>19</sup>
Hydroélectricité	0,3 M€	0,5 M€	entre 1,8 et 3,7 M€

Tableau 4 : Synthèse des coûts d'investissement, des coûts d'exploitation, et de la CCF des services liés à l'utilisation de l'eau à Saint-Martin.

SAINT-MARTIN	Investissements	Coûts d'exploitation	CCF
Services collectifs d'eau et d'assainissement	6,6 M€	11,2 M€ <sup>12</sup>	entre 1,4 M€ et 2,8 M€
Assainissement non collectif	<sup>13</sup>	0,5 M€	entre 0,9 M€ et 5,5 M€
Traitement des effluents d'élevage	<sup>13</sup>	entre 6 600 et 15 000 €	<sup>19</sup>

## Les coûts environnementaux

Les mesures envisagées dans le SDAGE 2010-2015 se rapportent aux principaux enjeux à traiter sur le territoire de la Guadeloupe et de Saint-Martin, à savoir : l'assainissement, les prélèvements et l'alimentation en eau potable, les industries, la continuité écologique et les altérations morphologiques, les pesticides et les zones humides. Le coût du programme de mesures pour la période 2010-2015 est estimé à 244,1 M€ au total, soit après répartition par usage : **2,2 M€/an pour l'agriculture, 7,6 M€/an pour l'industrie, 17,1 M€/an pour les ménages, et 3,5 M€/an pour les APAD.**

## 5. Niveau de récupération des coûts par service et contribution des usagers

### Le niveau de récupération des coûts par service

#### Pour la Guadeloupe

##### Les services collectifs d'eau et d'assainissement

Le taux de couverture des dépenses d'exploitation est de 109%, et le service dégage une épargne de gestion<sup>20</sup> de 5,5 M€. Le taux de récupération des coûts des services d'alimentation

<sup>11</sup> La synthèse des coûts est faite pour l'année de référence de l'étude : 2011.

<sup>12</sup> Décomposition entre les catégories d'usagers possible avec la même clé de répartition que les recettes.

<sup>13</sup> Les coûts d'investissements annuels n'ont pas été calculés.

<sup>14</sup> L'analyse des coûts financiers liés aux réseaux collectifs d'irrigation concerne uniquement les réseaux du Conseil Général, car aucune information n'est disponible pour les autres réseaux.

<sup>15</sup> Ils comprennent les coûts liés au fonctionnement du service, la redevance collectivité, les pertes sur créances et les charges relatives aux investissements concédés. De ce montant est déduite la redevance prélèvement.

<sup>16</sup> Les coûts d'investissement n'ont pu être calculés pour les industries car la description des systèmes d'épuration est insuffisante.

<sup>17</sup> Pour l'alimentation en eau autonome.

<sup>18</sup> La CCF n'a pu être calculée pour les industries car la description des systèmes d'épuration est insuffisante.

<sup>19</sup> La CCF n'a pu être calculée.

<sup>20</sup> L'épargne de gestion sert à financer le solde des investissements à la charge du gestionnaire du service une fois les subventions d'investissement déduites. Il est toujours intéressant pour une collectivité que le service génère une épargne de gestion afin d'être en mesure de financer les investissements futurs. Cependant cette épargne doit être en relation avec le programme d'investissement prévisionnel et ne doit pas être surestimée.

en eau potable (AEP) et d'assainissement est compris entre 68% et 83%. Par ailleurs, le taux de subvention des investissements est de 32% seulement.

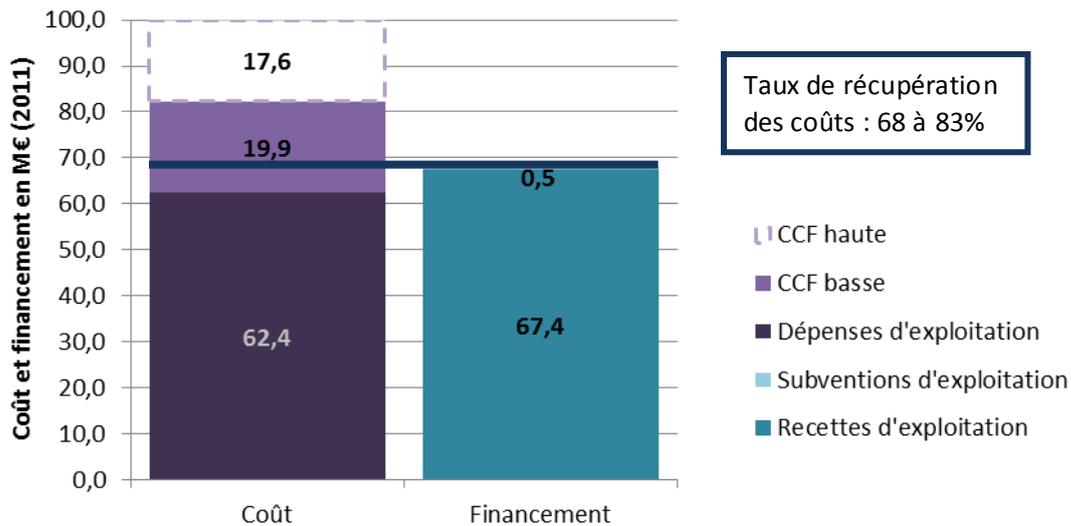


Figure 2 : Récapitulatif du calcul du niveau de récupération des coûts des services publics d'eau et d'assainissement en Guadeloupe

### Le service collectif d'irrigation

Le taux de couverture des dépenses d'exploitation des réseaux collectifs d'irrigation du Conseil Général est de 121%, et l'épargne de gestion s'élève à 0,4 M€. Le taux de récupération du service d'irrigation collective du Conseil Général est compris entre 23% et 33%. Les investissements ne sont pas subventionnés.

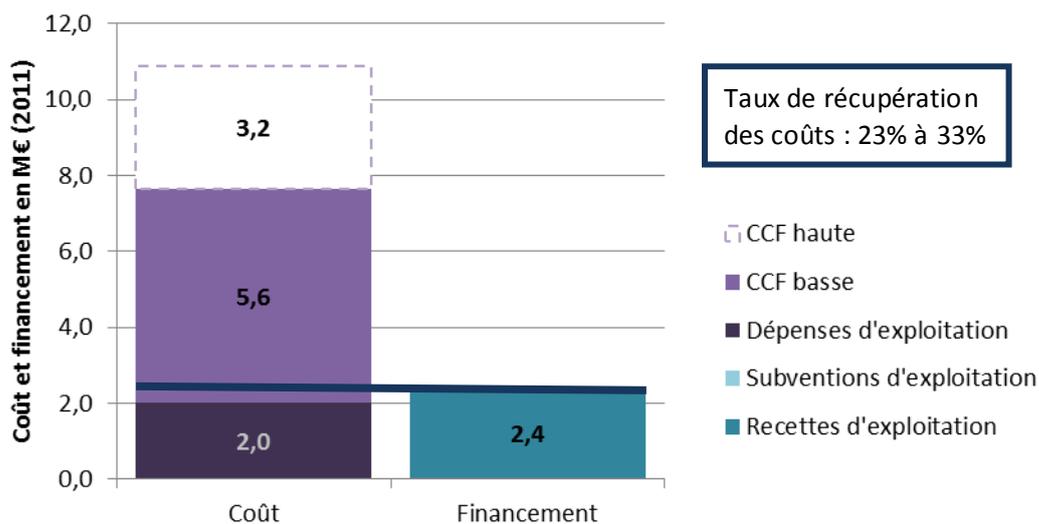


Figure 3 : Récapitulatif du calcul du niveau de récupération des coûts du service collectif d'irrigation en Guadeloupe (réseau du Conseil Général)

### Les services d'eau et d'assainissement pour compte propre

Par définition, une entreprise ou exploitation agricole maîtrise ses charges. Les taux de récupérations des coûts pour leur service d'alimentation en eau ou d'épuration autonome sont donc considérés égaux à 100%.

## Pour Saint-Martin

Pour Saint-Martin, le niveau de récupération des coûts n'a pu être analysé que pour les services collectifs d'eau et d'assainissement. Le taux de couverture des dépenses d'exploitation est ainsi de 98%. Le taux de récupération des coûts est compris entre 78% et 87%. Enfin, le recours aux subventions d'investissements est faible, il s'élève à 18%.

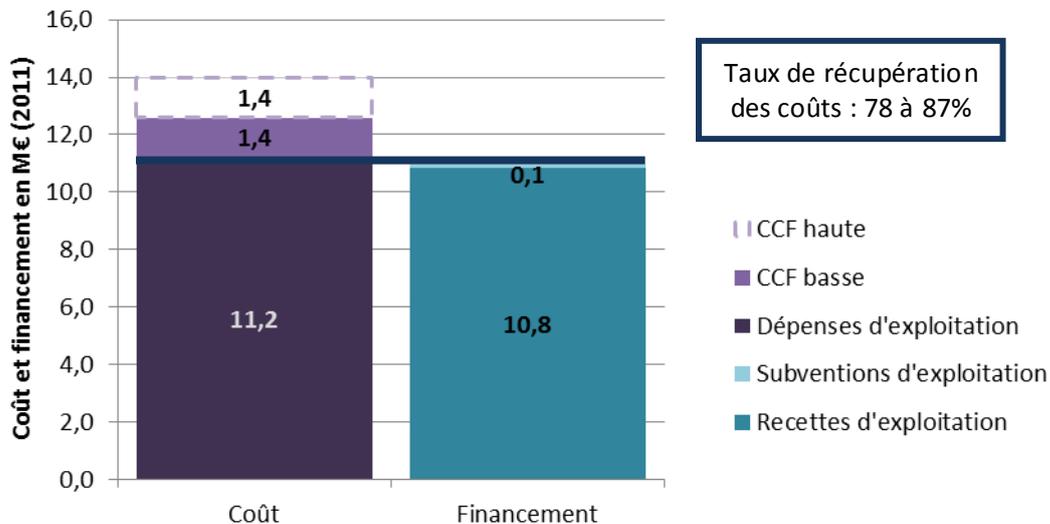


Figure 4 : Récapitulatif du calcul du niveau de récupération des coûts du service public d'eau et d'assainissement à Saint-Martin

## CONCLUSION

Lorsque le taux de couverture des dépenses d'exploitation est supérieur à 100%, cela signifie que le service s'autofinance et donc que le principe de « l'eau paie l'eau » est respecté. Cela signifie également que le service dégage une épargne de gestion qui sert à financer le solde des investissements à la charge du gestionnaire du service une fois les subventions d'investissement déduites. C'est le cas, pour la Guadeloupe, des services publics d'alimentation en eau et d'assainissement et du service collectif d'irrigation. A l'inverse, le service d'eau et d'assainissement de Saint-Martin ne s'autofinance pas.

Le taux de récupération des coûts est un indicateur de l'autonomie financière des services. Un manque d'autonomie financière peut être imputable notamment au renouvellement récent des investissements. C'est le cas des trois services étudiés. Des taux de subvention des investissements faibles confirment que les services ont supporté une grande part des investissements eux-mêmes.

## Synthèse par catégorie d'usagers : contribution aux coûts des services

Pour la Guadeloupe, les coûts, les recettes et subventions, et les redevances des services peuvent être décomposés entre chaque catégorie d'usagers (ménages, agriculteurs, APAD, industries) en utilisant des clés de répartitions basées sur les volumes consommés. S'ajoutent aux subventions, les coûts de gestion de l'Office de l'eau pour sa contribution à la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques au travers des charges de personnel et des charges de type loyer, études, etc. Le bilan des flux financiers permet alors d'estimer la contribution de chacun des usages aux coûts des services qu'ils utilisent, ainsi que le bilan entre aides reçues et redevances versées.

**Tableau 5. Contribution aux coûts des services et bilan aides-redevances par usager.**

	Ménages	APAD	Agriculteurs	Industriels
Contribution aux coûts des services (en %)	de 62% à 73%	de 67% à 82%	de 49% à 57%	de 63% à 78%
Bilan aides-redevances (en M€)	4,7	0,9	2,7	1,2
Bilan aides-redevances Office de l'eau (en M€)	-2,6	-0,4	-0,2	-0,5

## CONCLUSION

Les usagers ne paient pas la totalité des coûts des services qu'ils utilisent, ils bénéficient donc des subventions. Les agriculteurs, avec une contribution comprise entre 49 et 57%, sont ceux qui contribuent le moins aux coûts des différents services qu'ils utilisent. Le principe usager-payeur n'est donc pas entièrement respecté en Guadeloupe.

Pour toutes les catégories d'usagers, les subventions en provenance du « contribuable » sont plus élevées que leur propre contribution aux services *via* les redevances : les usagers sont donc bénéficiaires en moyenne. Mais en ne considérant que les transferts avec l'Office de l'eau, ils sont contributeurs nets car l'office perçoit pour l'instant plus d'argent qu'il n'en reverse.

## 6. L'acceptabilité des tarifs d'eau et d'assainissement pour les ménages

Pour les services collectifs d'alimentation en eau et d'assainissement, la facture moyenne représente 2,73% du revenu moyen des ménages en Guadeloupe, et 3,22% à Saint-Martin. On considère généralement qu'une facture représentant plus de 2% du revenu est difficilement supportable économiquement par les ménages et donc peu acceptable. Le poids de la facture d'eau dans le revenu des ménages en Guadeloupe et à Saint-Martin est élevé.

## 7. Financement des programmes de mesures des SDAGE 2013-2021

Au total, les investissements programmés sur la période 2013-2021 s'élèvent pour la Guadeloupe à 259 M€, et concernent principalement les services publics d'eau et d'assainissement. Un financement complet des mesures par ces services générerait un surplus moyen de CCF de 7,9 M€ par an, s'ajoutant à la CCF actuelle comprise entre 19,9 M€ et 37,5 M€. L'épargne de gestion de 5,5 M€ et l'amortissement annuel de 2,8 M€ ne permettront donc pas de couvrir la totalité de cette CCF.

Pour la collectivité de Saint-Martin, les investissements programmés à horizon 2013-2021 s'élèvent à 88 M€ et génèreraient un surplus de CCF moyen de 2 M€ par an s'ajoutant à la CCF actuelle comprise entre 1,4 M€ et 2,8 M€. L'épargne de gestion étant négative (-0,2 M€), la CCF n'est pas couverte actuellement et ne pourra pas l'être non plus à l'avenir.

## CONCLUSION

Les coûts du programme de mesures envisagés pour l'atteinte des objectifs du SDAGE sont élevés au regard de la capacité des services publics d'eau et d'assainissement de Guadeloupe à y contribuer. La capacité financière des ménages à supporter ces coûts reste insuffisante. Le surplus lié à la mise en œuvre des mesures pourrait être couvert, mais alors le besoin de renouvellement du patrimoine actuel ne pourrait plus être pris en charge. La durabilité du service public d'eau potable et d'assainissement risquerait donc d'être compromise dans les années à venir.

A Saint-Martin, le service d'eau et d'assainissement ne s'autofinance déjà pas actuellement et ne pourrait donc pas assurer le financement du programme de mesures dans l'avenir.